LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourront être demandés.

Tous les pièces justificatives demandées dans PJ web sont obligatoires et doivent être validées pour que votre dossier administratif soit complet

INSCRIPTION PASS

☐ La carte nationale d'identité ou le passeport ou le titre de séjour en cours de validité

☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant ou une attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2023-2024

☐ Si vous êtes bachelier de l'année ou déjà bachelier, le relevé des notes officiel du baccalauréat avec le n° INE
OU
☐ Si vous êtes étudiant international, le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée
(Si le document n'est pas rédigé en français)

☐ Si vous êtes né après 1983, le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) (pour les étudiants de nationalité Française)
OU
☐ Photocopie attestation ou récépissé de recensement (si vous n'avez pas encore fait la JAPD ou la JDC et pour les étudiants de nationalité Française)

☐ 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française *(JPEG ou JPG UNIQUEMENT)*

☐ Attestation nominative CVEC

☐ Déclaration sur l'honneur *(formulaire à télécharger sur le site internet)*

☐ Si vous êtes admis via Parcoursup, la notification d'autorisation Parcoursup

☐ Si vous êtes pré-inscrit(e) sur internet, le récapitulatif PRIMO WEB ou IA WEB

DOCUMENTS EN VUE DE LA CANDIDATURE Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)

☐ Attestation sur l'honneur d'une candidature unique *(formulaire à télécharger sur le site internet)*

☐ Attestation candidatures antérieures *(formulaire à télécharger sur le site internet)*

☐ Descriptif du parcours antérieur *(formulaire à télécharger sur le site internet)*

Selon votre situation les pièces justificatives suivantes peuvent être demandées

☐ Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) »
(Formulaire à télécharger sur le site internet)

☐ Si vous êtes boursier(e), la notification du CROUS, BGF, bourse ambassade…) 2023-2024

☐ Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.